

# Feuille officielle

## Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservée



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods

### Commune de La Neuveville

Place du Marché 3  
2520 La Neuveville  
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 21 - Vendredi 31 mai - 2024

#### Avis de construction

**Requérant:** Swiss Prime Site Solutions AG, chemin de la Récille 1, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet:** Helion Energy SA, route de Lausanne 10, 1400 Yverdon-les-Bains

**Emplacement:** Parcelle 1245, au lieu-dit « chemin de la Récille 1 », commune de La Neuveville

**Projet:** Installation solaire de 92 modules photovoltaïques

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** Zone à planification obligatoire « Prapion Ouest »

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 31 mai 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 31 mai 2024

Municipalité de La Neuveville

susmentionnée. Pour ces automobilistes, il ne sera pas nécessaire d'apposer le disque bleu. Par contre, le macaron devra être bien visible derrière le pare-brise. Nous vous remercions de vous conformer à la signalisation mise en place.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



#### CONVOCATION

Assemblée générale ordinaire

Mardi 18 juin 2024 à 18h30

Locaux du SMAD 1<sup>er</sup> étage

Route de Neuchâtel 19, 2520 La Neuveville

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. PV de l'assemblée générale du 13 juin 2023
3. Rapports d'activités
4. Démissions – Nominations
5. Finances
6. Approbation
7. Cotation annuelle 2025
8. Divers

Une agape sera offerte à la suite de l'assemblée.

Merci de votre présence.

La Neuveville, mai 2024

L'assemblée est ouverte à tous avec droit de vote aux membres cotisants.

Les comptes et les statuts peuvent être consultés au secrétariat sur rendez-vous.

SMAD – Service de Maintien à Domicile

Tél. 032 751 40 61

Rte de Neuchâtel 19, 2520 La Neuveville

email : smad@bluewin.ch



#### COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE

#### PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 9 juin 2024 pour se prononcer sur les objets suivants:

#### VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'initiative populaire « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » ?
2. Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) » ?
3. Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique » ?
4. Acceptez-vous la loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité) ?

#### VOTATION COMMUNALE

Acceptez-vous la révision partielle du Règlement

d'organisation de la Commune municipale de La Neuveville (RO) portant sur les articles 15, 22, 27, 43, 44 et 50 ?

Le scrutin sera ouvert:

dimanche 9 juin 2024 de 10h à 12h.

dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 9 juin 2024 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment N° 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

#### RAPPEL:

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, **les cartes de légitimation doivent être signées** pour que le vote soit valable.



078 400 34 35 @caj\_district info@lecaj.ch

Site internet: [www.lecaj.ch](http://www.lecaj.ch)

#### Horaires d'ouverture: accueil libre de 13 à 20 ans

Mardi 15h00 - 18h00  
Mercredi 13h30 - 17h30  
Jeudi 15h00 - 18h00  
Vendredi 15h00 - 23h00  
Samedi 19h00 - 23h00 (selon planning)

#### Prochaines activités:

Animations pour les 6-12 ans

#### Mercredi 12 juin: atelier savon et balade de la sorcière de 13h30 à 17h30

Viens découvrir la balade de la sorcière et récolter des fleurs pour fabriquer un savon artisanal au CAJ Inscriptions jusqu'au 11 juin

Animations pour les jeunes

#### Le CAJ x Maracana – 14 juin au 14 juillet

Le CAJ organise plusieurs animations en collaboration avec le Maracana pendant l'Euro 2024.

Vendredi 14 juin: tournoi de babyfoot

Mercredi 19 juin: défi parcours foot

Samedi 29 juin: tournoi Streetfoot 3 vs 3

Samedi 6 juillet: animations pour les enfants et tournoi FIFA sur playstation

#### Mercredi 19 juin: Atelier Mosaïque

De 13h30 à 17h au CAJ

Fais parler ta créativité manuelle lors de cet atelier mosaïque !

Prestations sur demande pour les jeunes:

#### Soutien à l'orientation professionnelle

- Entretien et conseil
- Infos sur les écoles et les filières de formation
- Aide aux démarches (CV, Lettres, téléphones)
- Contact avec les employeurs (téléphone, mail)

Prochaines permanences: le 4 juin de 13h30 à 17h30

Site Internet: [www.lecaj.ch](http://www.lecaj.ch)

Mail: [info@lecaj.ch](mailto:info@lecaj.ch)

Téléphone: 078 400 34 35

Facebook: [Caj District](https://www.facebook.com/caj_district)

Instagram: [@caj\\_district](https://www.instagram.com/caj_district)

#### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Les Infos du Municipal  
31 mai 2024

#### MESURES DE PARCAGE EXCEPTIONNELLES PENDANT LA MANIFESTATION USINESONORE

La 9<sup>e</sup> édition d'Usinesonore revient cette année au Pré de la Tour à La Neuveville. Pour cela, la manifestation aura besoin de l'intégralité de la place de parc durant toute la durée de l'événement, soit du 24 mai au 11 juin 2024 (montage et démontage compris).

Le Conseil municipal vous prie dès lors de bien vouloir stationner vos voitures en priorité sur les places de parc se situant au chemin des Vergers, sur le parking du Vichon et la place de la Gare.

En outre et à titre exceptionnel, le Conseil municipal a décidé d'autoriser les détenteurs de macarons à stationner sur la place du Marché en zone bleue, et uniquement sur cette place, durant la période

**LA NEUVEVILLE***La perle au bord du lac de Biemme*

La Municipalité de La Neuveville recherche pour l'école à journée continue Signol'air :

**UN/E ASSISTANT/E SOCIO-EDUCATIF/VE à 50 % dont 13 % dédiés aux devoirs accompagnés**

**Type de contrat :** Contrat à durée indéterminée

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> août 2024

**Votre mission :**

- Vous serez amené/e à encadrer de manière autonome, ou en collaboration avec vos collègues, un groupe d'enfants scolarisés entre la 1<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> année essentiellement
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités variées tant en intérieur qu'en extérieur et correspondant au développement de chaque enfant
- Vous partagerez les repas avec les enfants en les accompagnant dans leur relation avec la nourriture
- Vous serez une personne ressource pour les familles, notamment en leur donnant des retours quotidiens ou en les rencontrant lors de séances ponctuelles
- Vous serez garant/e de l'encadrement du module des « devoirs accompagnés » pour un groupe d'élèves du cycle 2
- Vous participerez ponctuellement à des événements liés à notre structure et au métier d'ASE
- Vous travaillerez dans un esprit d'équipe et de forte collaboration

**Votre profil :**

- CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine éducatif, un atout
- Intérêt profond pour l'enfant et son développement
- Capacité à développer des activités de manière réfléchie et structurée
- Aisance relationnelle tant avec les enfants que les adultes
- Personne sociable et appréciant le travail en équipe
- Personne créative, qui aime les activités en plein air, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et d'empathie

**Nous offrons :** Une activité intéressante et variée au sein d'une structure dynamique et d'une équipe engagée.

**Traitement :** Selon échelle des traitements du personnel communal

**Informations :** Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Laure Lehnher, directrice de l'école à journée continue, par téléphone : 032/751.24.85 ou par mail à [direction@signol-air.com](mailto:direction@signol-air.com)

**Intéressé/e ?** N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « ASE EJC », au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, **jusqu'au 11 juin 2024**, qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, mai 2024

Le Conseil municipal

**Commune mixte de Plateau de Diesse****Avis de construction**

**Requérant :** M. Jean-Claude Bourquin, Route de Prêles 20, 2517 Diesse

**Auteur du projet :** M. Jean-Claude Bourquin, Diesse  
**Propriétaires fonciers :** M. Jean-Claude Bourquin, Diesse

**Projet :** Rénovation complète de l'appartement du rez-de-chaussée, déplacement des sanitaires et de la cuisine, Route de Prêles 20, parcelle 2158, village de Diesse

**Zone :** Zone mixte A, ensemble bâti C

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 31 mai au 30 juin 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 31 mai 2024

Secrétariat communal

**Avis de construction**

**Requérant :** M. Alain Dubois, Les Neuves 3, 2516 Lamboing

**Auteur du projet :** Idem

**Propriétaires fonciers :** M. Alain Dubois, Lamboing  
**Projet :** Remplacement du chauffage à mazout par une chaudière à pellets, parcelle N° 2458, Les Neuves 3, village de Lamboing

**Zone :** H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mai au 23 juin 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 24 mai 2024

Secrétariat communal

**Tirs de feux d'artifice****Autorisation requise !**

Voici bientôt venu le temps des célébrations et certains souhaiteront sans doute procéder à des tirs de feux d'artifice. Nous tenons cependant à rappeler les dispositions de notre Règlement de police communale, qui précisent, à son art. 22 :

**Les feux d'artifice doivent être conservés et tirés uniquement de sorte qu'ils n'entraînent aucun danger pour les personnes, les animaux et les choses. Sont réservées les dispositions de la LExpl. Une autorisation de l'autorité de police communale doit être obtenue pour avoir le droit de tirer un feu d'artifice.**

Nous prions donc les intéressés de bien vouloir se conformer aux dispositions ci-dessus et les en remercions d'avance.



Commune mixte de Plateau de Diesse  
**L'Administration communale**





## Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU JEUDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00  
VENDREDI DE 8H00 À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	Fermé
Mercredi	10h00 - 11h30	Fermé
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

En 2024, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	22.07.2024	02.08.2024	Fermeture estivale
	23.12.2024	02.01.2025	Fermeture fin d'année

## Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

### Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

## PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024



### Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45  
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15  
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

1<sup>er</sup> juin, 15 juin, 29 juin

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

## INFORMATIONS SUR LES UNITÉS DE RACCORDEMENT

Nous aimerions attirer votre attention sur les droits de raccordement, lesquels représentent une contribution aux coûts liés à l'établissement, à l'extension et au renforcement du réseau de distribution d'eau potable et à l'assainissement des eaux usées. Nous tenons à vous rappeler les principes et les obligations associés à ces droits, en conformité avec les règlements et les ordonnances communales. Vous pouvez consulter les dispositions légales sur le lien suivant : <https://www.leplateaudediesse.ch/lacommune/Reglements-1>

### Taxes de raccordement :

1. Une taxe de raccordement est perçue pour couvrir les coûts d'investissement relatifs à la réalisation et à l'adaptation des installations.
2. La taxe de raccordement des eaux résiduaires est calculée sur la base des unités de raccordement (UR), conformément aux directives de la SSIGE.
3. En cas de déversement d'eaux pluviales dans la canalisation, une taxe de raccordement supplémentaire assise sur le nombre de m<sup>2</sup> de la surface drainée sera perçue.
4. Toute augmentation du nombre d'UR ou de la surface drainée entraîne une taxe supplémentaire.
5. Aucun remboursement n'est effectué en cas de diminution du nombre d'UR ou de démolition sans reconstruction.

6. En cas de reconstruction d'un bâtiment incendié ou démoli, les taxes de raccordement précédemment payées sont prises en compte dans la limite du montant dû, sous réserve que les travaux soient entrepris dans les cinq ans. Une preuve de paiement des taxes est requise.

7. Les propriétaires sont tenus de déclarer le nombre d'UR et la surface drainée lors du dépôt de la demande de permis de construire, ainsi que toute augmentation de ces valeurs à l'administration communale.

Nous souhaitons vous rappeler l'importance de demander un relevé avant le début des travaux afin de comparer l'état initial avec celui à la fin des travaux. De plus, veuillez noter qu'un acompte est dû sur la moitié des UR annoncées dans le formulaire 5.5 «installations d'eau/d'eaux usées». Après réception du DC2, nos voyers procéderont à un relevé afin d'établir la facture finale.

Conformément à l'article 41 de notre règlement sur l'alimentation en eau et à l'article 35 de notre règlement d'assainissement, **les futurs acquéreurs seront tenus responsables des taxes de raccordement impayées au moment de l'achat.** Il convient de noter que les travaux effectués peuvent entraîner des changements dans la taxation des taxes annuelles fixes.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Prêles, le 31 mai 2024

La commune mixte de Plateau de Diesse



## RAPPEL PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun



Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :
  - Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
  - Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante :
    - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
    - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
    - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
    - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.
  - La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.
  - Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.
2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2024, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.
3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.
4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.
5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 31 mai 2024

Le Conseil communal

## Gardiennage à la Noire Combe (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 1<sup>er</sup> et 2 juin, le gardiennage sera assuré par Richard Moser.

Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit (dortoir mixte de 36 lits). En cas d'intérêt, vous trouverez les informations nécessaires sur le site :

[www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries\\_et\\_métairies](http://www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries_et_métairies)

Mélanie Kiener répondra volontiers à vos questions par mail à : [bergerieduhaut@gmail.com](mailto:bergerieduhaut@gmail.com)

Au plaisir de vous y trouver.

Le Comité



**COMMUNE BOURGEOISE DE PRÊLES**  
Aux ayants droit**CONVOCAATION**  
à l'assemblée ordinaire  
du dimanche 23 juin 2024 à 9h30  
au bâtiment administratif bourgeois  
(Chemin du Stand 3)**ORDRE DU JOUR**

1. Comptes 2023
2. Accord de principe pour la vente des parcelles 2380 et 2389 en faveur de Camping Prêles SA
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

L'assemblée sera suivie d'un brunch (sur inscription)

**Informations**

Les différents documents concernant cette assemblée sont déposés en consultation à l'administration ainsi que sur notre site internet.

L'administration est ouverte au public le mardi après-midi de 13h30 à 17h30 et le jeudi matin de 7h30 à 11h30 ainsi que sur rendez-vous au 079 357 23 02.  
[www.bourgeoisie-preles.ch](http://www.bourgeoisie-preles.ch)

Prêles, le 17 mai 2024



Le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse met au concours le poste de

**COMMANDANT DES SAPEURS-POMPIERS DU PLATEAU DE DIESSSE**  
dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025**Tâches:** - Conduire et gérer le corps des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse tout en respectant les directives en vigueur.  
- Assurer la coordination de l'ensemble des activités liées au domaine des sapeurs-pompiers  
- Responsabilité de l'alarme à la population**Compétences****requis:** - Chef de groupe ou chef d'intervention  
- Avoir suivi le cours commandant ou être prêt à le suivre lors de la prochaine sessionLes détails du poste sont disponibles sur le site  
[www.spplateau.ch](http://www.spplateau.ch)

Les dossiers de candidature sont à faire parvenir jusqu'au 31 juillet 2024 avec la mention « Candidature » sur l'enveloppe à l'adresse suivante: Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, CP 30, 2516 Lamboing.

**BALADE** DANS**LES JARDINS DE DIESSSE**

Nous vous invitons à venir visiter différents jardins de Diesse de 8h30 à 11h30 pour découvrir leurs particularités. Nous serons accompagnés de représentants du Parc Chasserai et d'une horticultrice spécialisée en plantes sauvages qui nous donnerons de courtes explications sur la sensibilisation à la biodiversité dans nos jardins. Ce sera l'occasion d'échanger et de se laisser inspirer!

RDV au parking de la Paroisse de Diesse. Nous nous baladerons à travers des arbres fruitiers, les abeilles, en passant par des étangs, des spirales d'herbes aromatiques et nous verrons des jardins avec beaucoup de charme. Nous terminerons par un petit apéritif entre les shitakes et un labyrinthe où vous avez la possibilité d'acheter des plantes.  
Informations et inscription jusqu'au 8 juin : [gad.diesse@gmail.com](mailto:gad.diesse@gmail.com) ou Fabienne Gerber 078 284 41 90. Prix: 15.-/par personne, enfants gratuit.Au plaisir de vous voir nombreuses et nombreux.  
Le Groupe d'Animations de Plateau de Diesse**Lutter efficacement contre les séneçons jacobées toxiques**Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure de routes et/ou jardins privé sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, **mais ils sont toxiques.**

Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans notre région. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation !

En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin, vous pouvez contacter notre voyer, M. Bourquin au

**no de tél. 079.935.65.93****Un container est mis à disposition de la population gratuitement afin d'y déposer ces plantes.****Il se trouve à côté du local de la voirie à Diesse.****MÜTTER- UND VÄTERBERATUNG**  
KANTON BERN  
**CENTRE DE PUÉRICULTURE**  
CANTON DE BERNE**Le Café-Parents à Diesse**

Est un lieu de rencontre pour les familles avec leurs bébés et jeunes enfants de 0 à 5 ans. Dans une ambiance conviviale, les parents échangent et créent de nouveaux contacts. En jouant ensemble, les enfants du même âge découvrent et apprennent de nouvelles choses.

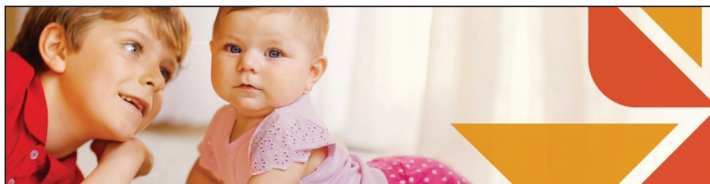
Une consultante petite enfance est présente sur place et se tient à disposition des parents pour répondre aux questions et fixer une consultation si cela est souhaité.

Maison de Paroisse  
Route de Prêles 11  
2517 DiesseLe 1<sup>er</sup> mardi du mois de 9h00 à 11.00 heures  
6 février | 5 mars | 7 mai | 4 juin | 2 juillet 2024

Libre de venir quand vous le voulez, sans inscription

Contact: Fabienne Gerber, 079 284 41 90 et  
Annina Meixenberger, 079 797 32 92  
Franziska Garcia, consultante petite enfance  
079 938 43 38, [franziska.garcia@cp-be.ch](mailto:franziska.garcia@cp-be.ch)





## Youpi on part en vacances ! Préparer les sorties au soleil, à la montagne ou à la piscine

<b>Description</b>	Vous partez en vacances et souhaitez en savoir plus sur la préparation et la planification de votre voyage, sur la protection du soleil et des piqûres d'insectes, ainsi que sur la pharmacie de voyage. En plus des différents thèmes et conseils, l'échange d'expériences sera également au centre des discussions de l'offre de groupe.
<b>Groupe ciblé</b>	Famille avec bébé et enfants en bas âge
<b>Spécial</b>	L'offre se déroule sans enfants. En collaboration avec le Café-Parents de Diesse
<b>Où</b>	Route de Prêles 11, 2517 Diesse, Maison de Paroisse
<b>Quand</b>	Lundi 10.06.2024 19:45 - 21:30 heures
<b>Modération</b>	Franziska Garcia
<b>Date limite d'inscription</b>	Jeudi 06.06.2024
<b>Inscription</b>	Valentina Messer 079 444 02 11
<b>Coûts</b>	sans frais



PLATEAU DE DIESSÉ  
OUVERT À TOUS

EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE DE PUÉRICULTURE  
CANTON DE BERNE



CENTRE DE  
PUÉRICULTURE  
CANTON DE BERNE



# TRAVAILLE POUR MOI. TRAVAILLE POUR MA COMMUNE.

Le dicastère des Travaux publics de la  
**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ** recherche,  
pour renforcer son département de la voirie **dès le 1<sup>er</sup> août 2024**  
**ou date à convenir** et pour une durée indéterminée

## son chef des services de voirie

### Champs d'activités

- Planifier, organiser, coordonner et contrôler la gestion technique et administrative des services de la voirie communale
- Diriger les travaux dans le terrain et s'y impliquer
- Développer un excellent état d'esprit en termes de communication, de collaboration et d'initiative
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sécurité au travail des personnes

### Participation aux travaux

- Déneigement, salage des routes, des trottoirs et des places, jalonnage des routes
- Service de piquet hivernal
- Entretien estival des routes, trottoirs, places de parc et places villageoises, petits travaux de génie civil
- Entretien des parcs et promenades, y compris taille des arbres, plantation de massifs

### Formation et expérience

- Etre en possession d'un CFC dans le domaine du génie civil, dans un domaine technique ou formation jugée équivalente
- Quelques années d'expérience
- Disponibilité (horaires irréguliers)
- Permis de conduire B et BE (remorque)

### Profil souhaité

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Sens des responsabilités, entregent
- Bonne capacité d'adaptation et faculté de mener une équipe et la diriger selon les besoins de l'institution

**Classe de traitement :** 11 sur l'échelle communale  
**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> août 2024 ou date à convenir

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation avec la mention « postulation » et accompagnée des documents usuels que vous adresserez à :

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ**  
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines  
La Chaîne 2, 2515 Prêles

**jusqu'au 31 mai 2024**

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet  
[www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)



Commune mixte de  
Plateau de Diesse  
La Chaîne 2  
2515 Prêles

032 315 70 70  
info@leplateaudediesse.ch



Kanton Bern  
Canton de Berne

www.frelonasiatique.ch

## Annoncer les frelons asiatiques

Le frelon asiatique *Vespa velutina*, une espèce exotique invasive, se répand en Suisse.

Excellent artiste du vol, il chasse de grandes quantités d'insectes pollinisateurs indigènes et menace ainsi la biodiversité. En se nourrissant de fruits mûrs, il faut également s'attendre à des dégâts dans la viticulture et l'arboriculture.

**Les frelons asiatiques construisent deux nids:**

**Nid primaire** au printemps, le plus souvent dans les zones urbaines, jusqu'à 2 m du sol et protégé des intempéries (p.ex. sous l'avant-toit d'une remise, dans les buissons, au grenier).

**Nid secondaire** dès juillet/août, souvent au sommet des arbres à une grande hauteur (jusqu'à 40 m).

Extremités des pattes jaunes  
Couleur de base noir

Couleur de base rouge-brun

Abdomen jaune avec points noirs

Nid secondaire  
En forme de poire, à l'air libre  
Petite ouverture latérale  
17 - 32 mm  
Nid primaire  
Nid protégé des intempéries  
grande ouverture en bas  
Jusqu'à 40m

Les pièges capturent surtout d'autres insectes et font de gros dégâts!

Aidez-nous à ralentir sa propagation. Annoncez les observations avec photo à:  
[www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch)

En collaboration  
**SAJB**  
**CABI**  
**VBBV**  
Graphique: clicdesign.ch

Consultez gratuitement  
en ligne Le Courier  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



### Votations Fédérales Dimanche 09.06.2024

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 9 juin au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

#### ATTENTION :

- Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. **N'oubliez donc pas de signer votre carte !**
- Pour rappel, **seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe**. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence :	M. Raphaël Simon-Vermot
Administration :	Mme Christine Grandjean
Bureau de vote	<b>Dimanche 9 juin 2024, de 09h45 à 12h00</b>
Membres :	Mme Anne Kaltenrieder Mme Noëlle Zürcher
Suppléant :	M. Alain Kasteler
Bureau de dépouillement	<b>Dimanche 9 juin 2024, dès 10h00</b>
Membres :	M. Christian Lambert M. Stéphane Kinkio M. Marc Jeanbourquin M. Thomas Keller M. Marc Jäggi Mme Helene Küng
Suppléante :	Mme Céline Lack

L'administration communale

### Prochaine rencontre des aînés Mercredi 12 juin 2024 Pique-nique / pétanque

Pour ce mois de juin, nous vous proposons une rencontre pique-nique / pétanque. En cas de mauvais temps, la pétanque n'aura pas lieu mais le pique-nique sera maintenu.

Cette rencontre aura lieu le :

**Mercredi 12 juin 2024 à 11h00**  
A la cantine de Lamboing (La Côte)

Le pique-nique est organisé et offert. Il vous suffit juste d'amener vos boules de pétanque, si vous en avez.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au mercredi 05 juin 2024 auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent l'inscrire sur le bulletin d'inscription.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

**Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de mai.**

✂

#### Talon d'inscription – Pique-nique / pétanque

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: ..... Localité: .....

No de tél.: ..... Besoin de transport :NON  OUI

Ouvert aux personnes retraitées (64ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles  
032/315 70 70 info@leplateaudediesse.ch

Jusqu'au mercredi 05 juin 2024.



## COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE  
EN MATIÈRE COMMUNALE

## CONVOCATION

à l'Assemblée communale du mercredi 19 juin 2024  
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

### Ordre du jour

- Approbation du compte 2023 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
  - Présentation du compte arrêté au 31.12.2023
  - Approbation du compte 2023 des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
- Approbation du compte 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
  - Présentation du compte arrêté au 31.12.2023
  - Approbation du compte 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Approbation du compte 2023 du Collège de district de La Neuveville
  - Présentation du compte arrêté au 31.12.2023
  - Approbation du compte 2023 du Collège de district de La Neuveville
- Présentation des comptes communaux 2023
  - Introduction
- Approbation du compte 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse
  - Présentation du compte arrêté au 31.12.2023
  - Présentation des arrêtés de compte
  - Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
  - Prise de connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2023
  - Approbation du compte 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse
- Informations du Conseil communal
- Divers et imprévus

#### Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal du 17 mai au 19 juin 2024, durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

➤ [http://www.leplateaudediesse.ch/la\\_commune/assemblees\\_communales](http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 17 mai 2024



## Commune de Nods


### Lutter efficacement contre les séneçons jacobées toxiques

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure des routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, mais ils sont toxiques. Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation.

En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin vous pouvez contacter notre Voyer chef, M. Julien Frei au N° de tél. 079/447.24.86.







### HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Juin		
<b>Samedis</b>	1, 15, 29	8h00 à 12h
<b>Lundis</b>	3, 10, 17, 24	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

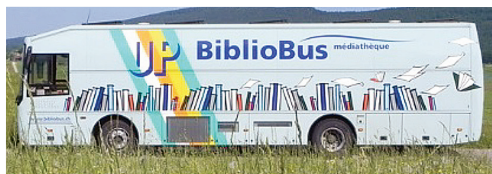
### UTILISATION DES MOLOCHS

Chères habitantes, chers habitants,

Lorsqu'un moloch se retrouve plein ou inutilisable, nous vous prions de vous rendre à un autre moloch et de ne pas laisser les sacs à ordures autour du moloch inemployable.

Nous vous remercions pour votre compréhension  
Administration communale

### STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

### MISE EN LOCATION – APPARTEMENTS ET LOCAL AU CHEVAL-BLANC

#### BUREAU:

Idealement implantée au cœur du charmant village de Nods, à la Route de Diesse 2, cette surface indépendante située au premier étage offre une belle opportunité pour établir votre activité commerciale (bureau).

Cette surface comprend une pièce principale avec lavabo ainsi qu'un WC indépendant. La location est proposée à Fr. 250.- par mois + charges à déterminer. Disponible à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, cette location est prête à accueillir votre activité professionnelle dès votre installation.

N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant pour obtenir plus d'informations ou pour organiser une visite. Ne manquez pas cette occasion de placer votre bureau au cœur du village de Nods !

Pour plus d'informations: SAINT-IMMO Agence immobilière Sàrl, Rue de la Gare 1, 2610 Saint-Imier, 032 941 20 01, saint-immo@bluewin.ch, www.saint-immo.com.

#### APPARTEMENT NORD:

Situé au 1<sup>er</sup> étage à la Route de Diesse 2 à Nods, bel appartement lumineux avec poutres apparentes de 3 grandes pièces en cours de rénovation. Ce dernier comprend une nouvelle cuisine agencée, une salle-de-bains (avec douche, WC et lavabo) et un espace buanderie privée, offrant ainsi un cadre de vie pratique et agréable.

La location de cet appartement est proposée à Fr. 1'000.- par mois, auxquels s'ajoutent les charges à déterminer.

Libre à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, cet appartement est prêt à accueillir ses nouveaux occupants pour profiter d'un confort de vie optimal et moderne.

N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant pour obtenir de plus amples informations ou pour organiser une visite.

Pour plus d'informations: SAINT-IMMO Agence immobilière Sàrl, Rue de la Gare 1, 2610 Saint-Imier, 032 941 20 01, saint-immo@bluewin.ch, www.saint-immo.com.

#### APPARTEMENT OUEST:

Idealement situé dans le village de Nods, à la Route de Diesse 2, cet appartement de 3 grandes pièces, avec entrée indépendante et grande terrasse, offre un cadre de vie exceptionnel pour ses futurs occupants. En cours de rénovation, cet appartement présente une cuisine agencée ouverte sur un lumineux séjour, bénéficiant ainsi d'un espace convivial et moderne. Une grande salle-de-bains équipée d'une douche et d'une double vasque ainsi qu'un WC indépendant complètent ce bien.

Adapté aux personnes à mobilité réduite, cet appartement est conçu pour offrir une accessibilité optimale. Deux places de stationnement externes sont également disponibles.

La location est proposée à Fr. 1'200.- par mois, auxquels s'ajoutent les charges à déterminer.

Libre à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Pour plus d'informations ou pour organiser une visite, n'hésitez pas à nous contacter dès maintenant (SAINT-IMMO Agence immobilière Sàrl, Rue de la Gare 1, 2610 Saint-Imier, 032 941 20 01, saint-immo@bluewin.ch, www.saint-immo.com).

Conseil communal

### Avis de construction

**Requérant:** M. David Hänni, La Praye 105 s, 2518 Nods.

**Auteur du projet:** Krieger AG, Industriestrasse 202, 3178 Bödingen.

**Emplacement :** parcelles N°s 3259 (DS 3456), au lieu-dit: « La Praye », commune de Nods.

**Projet :** agrandissement d'un rural pour vaches laitières pour le bâtiment N° 105 r, mise aux normes d'une aire de sortie pour bovins et nouvelles ouvertures dans le bâtiment no 105 d et construction d'un biogaz agricole.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Dérogations:** art. 24 LAT, 25 LCFo et 414 al. 1 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 juin 2024** inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAGr), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 mai 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les éléments essentiels des articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir:

#### Heures de repos

##### Art. 38

**1. De 19 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.**

**2. De 22 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.**

**3. Les jeux, sports et activités en plein air sont**

autorisés de 7 heures à 22 heures.

**4. Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.**

**5. Dès 22 heures, le repos nocturne doit être respecté.**

#### Art. 23

**1. Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.**

Administration Communale

### COMMUNE MIXTE DE NODS

La commune mixte de Nods met au concours la place de

#### Administrateur- trice communal (e)

Taux d'occupation: 60 – 80%

#### Activités:

- Responsable de l'administration communale
- Secrétariat et correspondance du Conseil communal, de l'Assemblée communale et de l'Administration communale
- Gestion du personnel de la commune
- Traitement des demandes de permis de construire
- Participation aux séances relevant de la fonction

#### Profil recherché:

- Être au bénéfice du diplôme intercantonal de cadre en administration communale
- Connaissances relatives à la gestion du personnel
- Aisance rédactionnelle
- Être autonome et avoir le sens des responsabilités, esprit d'équipe
- Bonne capacité de négociation et de communication
- Expérience dans le domaine des constructions
- Bonnes connaissances des outils informatiques, MS Office, Nest/ISE, ProConcept,
- Bonnes connaissances de l'allemand (un plus).

**Entrée en service:** de suite ou à convenir.

**Traitement:** selon échelle des traitements du personnel communal.

Nous offrons une activité autonome et variée ainsi qu'une place de travail stable au sein d'une collectivité publique à dimension humaine qui œuvre en faveur des citoyens.

Les dossiers de candidature sont à adresser au Conseil communal, mention « postulation » à l'adresse électronique commune@nods.ch.

**jusqu'au 17 juin 2024**

### COMMUNE MIXTE DE NODS

La commune mixte de Nods met au concours la place de

#### Administrateur- trice des finances

Taux d'occupation: 90 – 100 %

#### Activités:

- Responsable du service de la comptabilité et des finances
- Tenue et clôture de la comptabilité générale de la Commune et établissement des états financiers
- Préparation, suivi et contrôle du budget et de la planification financière
- Gestion du système de contrôle interne
- Gestion des salaires et des assurances sociales
- Gestion des liquidités et des financements
- Gestion des créanciers, débiteurs et contentieux

- Gestion des Services industriels et domaines communaux
- Suppléance de l'Administrateur - trice communal (e)

**Profil recherché :**

- Brevet fédéral en finance ou comptabilité, ou formation jugée équivalente
- Connaissances du domaine des finances, de la comptabilité communales et du MCH2 sont un atout
- Être autonome et avoir le sens des responsabilités, esprit d'équipe
- Bonne capacité de négociation et de communication
- Bonnes connaissances des outils informatiques, MS Office, Nest/ISE, ProConcept,

**Entrée en service :** 1er septembre ou à convenir.

**Traitement :** selon échelle des traitements du personnel communal.

Nous offrons une activité autonome et variée ainsi qu'une place de travail stable au sein d'une collectivité publique à dimension humaine qui œuvre en faveur des citoyens.

Les dossiers de candidature sont à adresser au Conseil communal, mention « postulation » à l'adresse électronique [commune@nods.ch](mailto:commune@nods.ch).

**jusqu'au 17 juin 2024**

Vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de l'Administration communale au n° de téléphone 032/752.48.03.

**CONTROLES DU FEU BACTERIEN**

Le nouveau droit en matière de santé des végétaux est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il contient de nouvelles dispositions concernant le feu bactérien. **A partir de 2020, il n'est plus obligatoire de signaler ni de combattre cet organisme, sauf en Valais.** Il ne sera donc quasiment plus possible d'affecter des moyens financiers à la surveillance du feu bactérien et à la lutte contre ce dernier. En effet, nous avons appris à gérer le feu bactérien au fil des années et la Confédération doit désormais utiliser les moyens disponibles pour lutter en priorité contre les nouveaux organismes de quarantaine.

**Concrètement, cela signifie qu'il n'y aura plus de contrôle systématique. L'accent est davantage mis sur la responsabilité individuelle de chacun.** Quiconque possède des plantes hôtes dans des « zones à faible prévalence » doit vérifier au moins une fois par an (de préférence en été) si ses plantes hôtes sont contaminées par le feu bactérien.

Plantes interdites: les interdictions cantonales de planter certaines plantes ont été levées avec l'introduction des nouvelles dispositions au 1er janvier 2020. Celles ordonnées par la Confédération pour les Cotoneaster et les Photinia (P. davidiana et P. nussia) restent en vigueur

Néanmoins, malgré le changement de régime de contrôle, le feu demeure une maladie bactérienne dangereuse. Nous vous demandons de vérifier vos plantes hôtes vous-même.

Vous trouverez des informations sous [www.feuerbranch.ch](http://www.feuerbranch.ch).

Administration communale

**RAMASSAGE DU PAPIER**

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**14 et 15 juin 2024**

**A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8h.**

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

**RAPPEL IMPORTANT: le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées.** Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont **totallement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.**

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale



**Talents locaux**

Le conseil communal félicite très chaleureusement :

**Matthieu Burger**

pour sa première place à la fête cantonale de lutte à Dombresson le 18 mai dernier. Ci-contre, Matthieu avec le premier prix : un taureau.




**GRILLADES**

**Pique-nique canadien**

**7 juin 2024**

dès 18h00 **Apéritif et feu offerts**

PLACE DE PIQUE-NIQUE DE NODS

annulé en cas de mauvais temps

**SDON**



UTOPIK FAMILY PRÉSENTE

**la piccola FAMIGLIA**

QUE SE CACHE-T-IL DERRIÈRE LE LINGE BLANC ÉTENDU SÉCHANT AU SOLEIL DANS LE QUARTIER DE SAN FERDINANDO À NAPLES?

QUE SE CACHE-T-IL DERRIÈRE LE LINGE BLANC ÉTENDU SÉCHANT AU SOLEIL DANS LE QUARTIER DE SAN FERDINANDO À NAPLES ? QUELLES HISTOIRES MÉLANGENT AMBROSIO, SECRETES, HANNE, MARUSSE ET CLAUDIO MAFFREUX S'Y TRAMENT ? RECOUVREZ L'UNIVERS DU DÉCOR DE NAPLES, LA VILLE THÉÂTRE.

CRÉATION COLLECTIVE DES ÉLÈVES DES COURS DE THÉÂTRE D'UTOPIK FAMILY, L'HISTOIRE EST INVENTÉE À PARTIR DE SÉQUENCES D'IMPROMPTUATIONS OU LES 34 ÉLÈVES ONT TRAVAILLÉ LES SCÈNES, CROQUIS POURANT NOTRE AUTOUR DE LA PALAZZA SALIZADA. LES ARTS ÉGALEMENT RÉALISÉ LES MARQUES DES PERSONNAGES.

**2 JUIN : LA NEUVEVILLE 14H00**  
**3 JUIN : LA NEUVEVILLE 14H00**  
**7 JUIN : CORMORET 19H30**  
**9 JUIN : NODS 15H00**  
**22 JUIN : SONCEBOZ 10H30**

[WWW.UTOPIKFAMILY.CH](http://WWW.UTOPIKFAMILY.CH)



**2 & 5 JUIN : LA NEUVEVILLE - 14H00**  
**JARDIN DU ROUSSEAU**

**7 JUIN : CORMORET - 19H30**  
**SALLE POLYVALENTE**

**9 JUIN : NODS - 15H00**  
**SALLE DU BATTOIR**

**22 JUIN : SONCEBOZ 10H30**  
**TENTE FÊTE DU VILLAGE**

**la piccola FAMIGLIA**

**PLACES NON RÉSERVÉES**  
**TABOURETS PLIABLES À DISPOSITION**  
**COLLECTE AU CHAPEAU**  
**INFO@UTOPIKFAMILY.CH**



**Chorale éphémère de Nods**

La chorale éphémère de Nods remet ça ! Elle se produira à nouveau à l'occasion de la **FÊTE NATIONALE** le 1<sup>er</sup> août 2024.

Le concept reste identique : il vous suffit simplement d'aimer chanter et d'être disponible pour quatre soirées de répétition.

Inscriptions : [choralenods@gmail.com](mailto:choralenods@gmail.com)

📅 19.06./26.06./03.07./31.07.2024 ⌚ 19h30-20h30  
 📍 Local de répétition de la fanfare (Ancienne Ecole)

Commune mixte de Nods  
 Conseil communal de Nods



# Paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 31 mai

Cultes dans les homes: 10h, Monrepos, 10h45 Montagu

Dimanche 2 juin

10h, culte à la Blanche-église

John Ebbutt, pasteur, Andreas Scheuner, orgue

Luc 18, 11-27 – tout est don!

Chants: 21-07, 44-02, 46-01, 44-06

Mercredi 5 juin

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

Pas de chants à 14h30 à la maison de paroisse, mais le 19 juin pour une dernière fois.

Samedi 8 juin

15h, mariage de Sarah Gerber et Jean-Luc Thellin, organistes, à l'église du Pasquart. Les mariés vous invitent cordialement à participer à leur cérémonie et à l'apéritif qui suivra. Pour de questions d'organisation, merci de vous annoncer à: gerberthellin@gmail.com

Dimanche 9 juin

10h, culte avec Cène à la Blanche-église, John Ebbutt, pasteur

18h, concert de l'orchestre de jeunes de la Chaux-de-Fonds à la Blanche-église, dir. François Lilienfeld

### A votre service

Pasteurs: John Ebbutt: 032 751 28 57, 078 648 57 23, [jebbutt@macquality.ch](mailto:jebbutt@macquality.ch)

Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53.

Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58.

Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49.

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35. [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet: [www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch)

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 2. Juni

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Vikarin Ina Murbach und Karin Schneider (Orgel)

Pikettdienst

31. Mai bis 30. Juni: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

## Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 2 juin, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Messe de la Fête-Dieu avec les communautés francophones, italophones, hispanophones de Bienne:

dimanche 2 juin, 10h, église de Ste-Marie. Rendez-vous à 9h15 à la cure de Ste-Marie.

## ASSEMBLÉE DE PAROISSE DU LUNDI 10 JUIN 2024 À 19H30 À LA CURE

1. Accueil et salutations
2. Méditation du pasteur Marco Pedrolì
3. Elections
  - nomination d'un membre au Conseil de paroisse
  - nomination d'un-e vice-président-e du Conseil de paroisse
  - nomination d'un-e président-e et d'un-e vice-président-e de l'Assemblée de paroisse
  - nomination d'un-e délégué-e au synode
4. Comptes 2023 de la paroisse (présentation, rapport des vérificateurs, acceptation et décharge)
5. Réélection des vérificateurs de comptes.
6. Point de la situation au sujet du projet de fusion des paroisses de Diesse et de Nods
7. Informations relatives à l'engagement d'un-e pasteur-e
8. Informations du pasteur
9. Informations de la catéchète
10. Divers et imprévus

Conformément à l'article 68 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 15 juin au 04 juillet 2024. Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à Mme Liliane Darioly.

Assemblée de la Paroisse catholique de La Neuveville – Plateau de Diesse

Mardi 4 juin, 20h, salle de paroisse (Mornets 15, La Neuveville).

Eveil à la foi à La Neuveville

Tu as entre 3 et 6 ans? Viens le 8 juin, avec tes parents, découvrir les fêtes dont parle la Bible. Samedi 8 juin (15.30-17.00, Maison de paroisse réformée de La Neuveville, Chemin de la Raisse 3). Bienvenue aussi aux frères et sœurs plus âgés. Infos: 079 352 39 12.

Parcours confirmation - soirée info parents et jeunes: mardi 4 juin, de 18h15 à 19h15, salle de paroisse, La Neuveville.

Sortie des servants:

un jour plein de joie attend les servant.e.s de messe de l'UP, samedi 8 juin, à Europa Park. Bon amusement!

Parcours confirmation à La Neuveville:

dimanche 16 juin 2024, de 9h30 à 12h15.

Pèlerinage à Lourdes, du 12 au 20 juillet 2024

Nous proposons aux 9H-10H et au Groupe des jeunes (dès la 11H) de s'inscrire au pèlerinage d'été de Suisse romande à Lourdes. Contact: Marie Mazaudier: 077 266 05 77.

Préavis: L'UP en fête – 1re édition de la Fête des nations

Bienvenue, dimanche 23 juin 2024, au centre paroissial du Christ-Roi (Ch. Geysried 31, 2504 Bienne) pour une journée de convivialité, entre ateliers, messe, rencontres multiculturelles et découvertes culinaires! Accueil dès 09.30. Dès 9h45: ateliers (découvertes de saint.e.s de Suisse, de France et du Cameroun). A 11h: messe d'action de grâce. A 12h15: repas offert avec spécialités des trois pays susmentionnés.

[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

## Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 2 juin

Culte à La Neuveville, Blanche Eglise, 10h

Dimanche 9 juin

Culte à Diesse, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Course de la Solidarité

13<sup>e</sup> édition de la Course de la Solidarité, vendredi 16 août dès 17h, halle de sport de Prêles

Service de voiture

9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Contacts

Présidente: M<sup>me</sup> Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

## Paroisse de Nods

Mardi 28 mai,

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 2 juin,

10h, culte régional à La Neuveville.

Dimanche 9 juin,

10h, culte à Nods avec Sainte-Cène.

Mardi 11 juin 2024,

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email [marco.pedroli@sunrise.ch](mailto:marco.pedroli@sunrise.ch) N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M<sup>me</sup> Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M<sup>me</sup> Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58, 079 408 77 29, [lilianedarioly@gmail.com](mailto:lilianedarioly@gmail.com)

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

## Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

<https://labri.ch/>

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet

(032/751 36 65) ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

# Adresses utiles / 13

## Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

## Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements: **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

## Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile: tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

## Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Visitez notre site Internet: [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

## Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

## Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

## Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

## Service payant de bus durant le week-end

Noctabus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au

vendredi: 9h-12h / 14h-17h et le samedi et dimanche de 9h-15h.

Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).

Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49



## Paroisse de Nods

### Rencontre des Aînés

Mardi 11 juin 2024, 14 à 17h au stand de Tir de Nods\*

### APRES-MIDI FESTIF

Grillades, musique, ambiance chaleureuse

Avec l'accordéoniste Nicole Thomet



Renseignements: Marie-Antoinette Schwab, 032 75131 08 et Marco Pedrolì, pasteur, 076 588 98 85

VOUS ETES LES BIENVENU-ES, MAIS **MERCI DE VOUS ANNONCER**

Rendez-vous sur place!

\* Si vous avez besoin d'un transport, dites-le à Marie-Antoinette

# Agenda

## Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 27 avril 2024 au 27 octobre 2024

Samedi et dimanche 14h à 17h30

Nouvelles expositions: La Vigne en Grand et

Nos adieux au masque péruvien (dès le 24.05.2024)

Prolongation de l'exposition: Les Petites Annonces

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) – [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

## Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition: Le phylloxera au lac de Bienne

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à

17h. Visites guidées et locations de salles sur demande.

Renseignements: T 032 315 21 32

[www.rebbaumuseum.ch](http://www.rebbaumuseum.ch) – [info@rebbaumuseum.ch](mailto:info@rebbaumuseum.ch)

## Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le musée rouvre ses portes début mai 2024, il est toujours possible de le visiter sur demande.